





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-636**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1196558-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/06/2021 |
| Date de réception : mardi 15 juin 2021 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : ÉLABORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE
D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ÉLABORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence possède et gère un Patrimoine Public et Privé conséquent représentant environ 261 sites, 776 bâtiments pour une surface bâtie estimée à 740 000 m².

Le Patrimoine Public de la ville comprend environ 319 équipements publics ou Établissements Recevant du Public (ERP) et le Patrimoine Privé regroupe des biens décomposés en appartements privés, pavillons, terrains nus et autres locaux.

Afin de maîtriser et piloter au mieux son patrimoine, la Ville a souhaité acquérir un progiciel permettant de couvrir des fonctionnalités de Gestion Technique Patrimoniale et se doter de sa base de données patrimoniale graphique IFC.

Cet ensemble progiciel et base de données graphiques constituera le Système d'Information Immobilier (SIP) de la ville avec les objectifs opérationnels suivants :

- Construire une base de données patrimoniale fiable avec les informations suffisantes, graphiques, orientée BIM (Building Information Modeling), unique et partagée pour tous les services et tous les métiers, intégrée avec le SI existant de la Ville à partir de la documentation existante (plans numériques, PDF ou papier entre autres) ou de levés sur site quand la documentation est inexistante ;

- Contribuer aux enjeux stratégiques de la Ville en développant une maîtrise de programmation et d'optimisation de la dépense technique ;
- Apprécier en permanence l'impact technique et financier des interventions d'exploitation à l'échelle du parc et de la programmation en support des arbitrages et décisions d'organisation ;
- Se positionner comme un contributeur reconnu accompagnant les évolutions de la Ville ;
- Développer une relation client interne de qualité, tracée et organisée ;
- Élaborer une stratégie patrimoniale dynamique, proactive et réactive sur le long terme ;
- Améliorer sa productivité ;
- Améliorer le suivi des obligations réglementaires (ERP, amiante, contrôles électriques...);
- Optimiser les processus et les ressources dédiées pour assurer des gains d'efficience en qualité de service et en temps en limitant l'effet de silo entre les services ;
- Gérer et optimiser un suivi des occupations et des conventions ;
- Valoriser le patrimoine (cessions, mises à disposition, avantages en nature, fiscalité...).

A cet effet, une consultation relative à l'acquisition d'un progiciel a été lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, le 11 août 2020 avec pour date limite de remise des offres le 28 septembre 2020 à 12h00.

Le marché est composé en deux volets :

- le volet 1 concerne les prestations relatives à la solution logicielle, licences, sa mise en œuvre et la maintenance,
- le volet 2 concerne la constitution de la connaissance du patrimoine fondée sur la mise en œuvre d'une base de données graphique IFC intégrée au progiciel du volet 1 et fondée sur un processus de numérisation des terrains et bâtiments du site ainsi que des structures extérieures.

Le marché est passé à prix mixtes :

- une partie à prix global et forfaitaire relative au volet 1 ;
- une partie à bons de commande relative au volet 2 conclue sans montant minimum et sans montant maximum pendant toute la durée du marché, soit 4 ans, basée sur les prix unitaires au m², précisés au bordereau des prix unitaires, pour les bâtiments, et à l'unité pour le foncier bâti (Plans masse) et le foncier non bâti, et sur des prix unitaires au m² de levés sur site de bâtiments et à l'unité pour le foncier dans le cas d'absence de plans disponibles.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Valeur Technique..... 50 %
- 2- Prix des prestations..... 30%
- 3- Maîtrise des délais..... 20 %

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 28 avril 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société LABEO pour un prix global et forfaitaire de 209.795 € HT, soit 251.754 € TTC correspondant au volet 1 et pour un montant estimatif de 200.932,95 € HT, soit 241.119,54 € TTC pour la partie à bons de commande correspondant au volet 2.

Il convient de préciser que le montant correspondant au volet 2 est estimatif à savoir que le prix de règlement final du marché pour cette partie sera les prix unitaires, tels que précisés au bordereau des prix unitaires, multipliés par les quantités réellement réalisées, soit les sites et bâtiments qui auront été répertoriés pendant toute la durée du marché.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant, avec la société précitée ainsi que les éventuels avenants.

DL.2021-636 - ÉLABORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DU PATRIMOINE DE LA
COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
PUBLIC-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

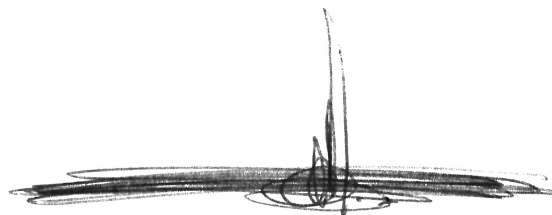
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»